

GRAND SITE



DE FRANCE



MAIRIE DE VERGISSON

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

mairie-vergisson@wanadoo.fr

web : vergisson.com

COMPTE RENDU DE SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 avril 2016

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le 27 avril 2016 à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Monsieur Roger LASSARAT

- Mmes et Mrs Anne BROCHETTE, Didier VEILLITH, Pierre BAGNE, Eve REY, Gisèle MEUNIER, Laurent COLPART, Lionel LAUER

1°/ Place de l'église – modalités de financement

Faisant suite au projet de la place de l'église et aux demandes de subventions sollicitées, le conseil municipal rappelle son avis favorable au projet de réaménagement de la place de l'église et décide des modalités de financement suivant :

Montant du projet HT (MO et SPS)	308 415.00
Subventions :	
- DETR	123 366.00
- Réserve parlementaire	5 000.00
- CAMVAL	22 050.00
- Conseil régional de Bourgogne	61 683.00
- Conseil départemental	30 000.00
AUTOFINANCEMENT	66 316.00

2°/ Emprunt – rachat de prêt contracté dans un autre établissement bancaire

Le conseil municipal accepte la proposition de la BPBFC pour le rachat du prêt au CACE incluant le montant de l'indemnité de remboursement anticipé, d'un montant de 364 243.45 euros au taux fixe de 1.65 %, pour une durée de 12 ans.

L'amortissement annuel du capital s'élève à 30 353.62 euros.

Le maire est autorisé à procéder à toutes les démarches et signatures des pièces et contrats et à la modification budgétaire intervenant aux articles 66 charges financières et 1641 emprunts et dettes assimilées.

3°/ Emprunt 1015469- remboursement anticipé

Le conseil municipal accepte le remboursement par anticipation du prêt n° 1015469 en la somme de 309 902.55 euros pour le capital restant et en la somme de 54340.90 euros correspondant à l'indemnité de remboursement anticipé.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces et documents se rapportant au remboursement auprès du CACE pour un montant total de 364 243.45 euros et à la modification budgétaire intervenant aux articles 6688 charges financières et 1641 emprunts et dettes assimilées.

Le Maire, Roger LASSARAT

